



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	

### *Membres absents :*

M. Gaston FOUCHERES	M. Gilbert MENUET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Badiââ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Recrutement d'un chargé de mission pour la Direction des systèmes d'information**

Le diagnostic organisationnel de la Direction des systèmes d'information réalisé en 2008 avait permis d'identifier comme nécessaire la création d'un poste de chargé de mission Utilisateurs.

La création de ce poste s'inscrit dans un contexte de développement des besoins transversaux et de la coopération en mode projet, de complexité croissante des organisations et des processus de travail, nécessitant un accompagnement fort des utilisateurs afin de tendre à l'efficacité des solutions déployées.

Le chargé de mission conduira des projets transversaux en veillant à la cohérence des modèles et des référentiels de données, et pilotera le projet de mutualisation des Directions de systèmes d'information de la Ville de Dijon et du GRAND DIJON en intégrant la construction d'une offre de services aux communes de l'agglomération dijonnaise.

Un emploi d'ingénieur principal a été déclaré vacant auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Côte d'Or le 29 mai 2009. Les quelques candidatures statutaires qui nous sont parvenues ne correspondaient pas au profil de ce poste, qui requière à la fois des compétences techniques en gestion de systèmes d'information, mais aussi des compétences en management de projet et en organisation et méthodes. Le recrutement par voie statutaire s'est ainsi révélé infructueux.

Il est proposé en conséquence de recruter un contractuel de catégorie A pour pourvoir cet emploi pour une durée de 3 ans à compter du 1er décembre 2009.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

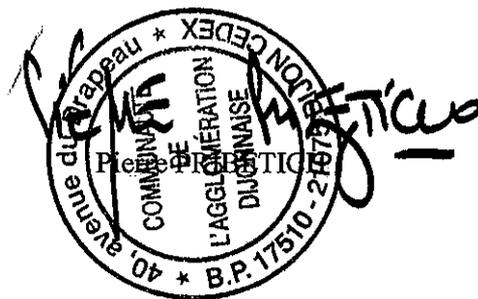
- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois à compter du 1er décembre 2009, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission mutualisation et projets transversaux à la Direction des systèmes d'information ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des ingénieurs principaux territoriaux et de rendre l'agent éligible à la prime de service et de rendement et à l'indemnité spécifique de service, dans les mêmes conditions et formes que celles fixées par la délibération du 17 mars 2005 pour les agents titulaires ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

20 NOV. 2009



Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président



Convocation envoyée le 12 novembre 2009  
Publié le 20 novembre 2009  
Déposé en Préfecture le